

l'entretien d'un collège public qui porterait le nom de *Collège de la Trinité*, en souvenir des anciens propriétaires.

Ainsi, c'est au médecin lyonnais que la ville est, en grande partie, redevable de cet établissement, qui, dès ses débuts, acquit une juste renommée ; c'est lui qui fut chargé de l'organiser, d'en dresser les statuts. De savants professeurs, laïques, séculiers, choisis ou désignés par lui, furent appelés du dehors ; des avantages, des privilèges même leur furent accordés par le Consulat. On vit accourir un grand nombre d'étudiants, non-seulement du Lyonnais, mais des provinces étrangères les plus éloignées.

Le Père Colonia, en faisant un pompeux éloge de la science des maîtres, de leur habileté dans l'enseignement, des progrès des élèves sous leur direction, les a accusés de n'avoir pas maintenu dans leurs doctrines toute la pureté des principes de la religion catholique ; mais, on ne peut le croire qu'avec réserve ; lorsqu'il a écrit son histoire, il n'était pas juge désintéressé.

A propos de la création de ce collège par le médecin Symphorien Champier, qu'on me permette un rapprochement, qu'on m'accorde de rappeler que c'est un médecin, Prunelle, maire de Lyon trois siècles plus tard, qui a complété l'œuvre de l'échevin par la fondation de notre Faculté des sciences et des lettres. Prunelle avait demandé, avait voulu plus encore, l'organisation d'une Faculté de médecine, destinée à continuer, à remplacer l'ancien collège de médecine de Lyon, érigé autrefois par l'homme dévoué dont je reproduis les actes.

Dans la pensée de Symphorien Champier, premier fondateur de notre collège de médecine, cette institution devait être, elle devint en effet une sauvegarde, une garantie pour la santé des citoyens, en même